

République Française
Département du Puy de Dôme
Commune d'OLBY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 09 juin 2023

Référence
2023_032

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
Délibération sur la mise en conformité électrique des boîtiers de commandes à la suite de la décision d'optimiser les systèmes de gestion de l'éclairage publique

Présents : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Madame BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, M. GAUTHIER Samuel, Mme LANGLAIS Sarah, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, Mme PLANEIX Bernadette, M. TRONCHE Aymeric.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAZET LACOURT Noëlle (pouvoir à M. NESME Emmanuel), M. OUVRARD Dominique (pouvoir à Mme BRIGNON Hélène), Mme FINET Hélène (pouvoir à M. MEGEMONT Etienne), Mme GUILLAUME Michelle (pouvoir à M. ACHARD Nicolas)

Absent excusé :

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

A été nommé(e) secrétaire : Mme LANGLAIS Sarah

Date de la convocation
01 juin 2023

Objet de la délibération : Délibération sur la mise en conformité électrique des boîtiers de commandes à la suite de la décision d'optimiser les systèmes de gestion de l'éclairage publique

Date d'affichage
15 juin 2023

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Vu la délibération 2023_02 du 31 janvier 2023 portant sur le changement des commandes d'éclairage public ;

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 31 janvier 2023, il a été décidé par délibération 2023-02, de valider la réalisation des travaux pour le changement des horloges astronomiques des commandes de l'éclairage public pour un montant de 6 000 € HT avec un reste à charge pour la commune de 600 €.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
PREFECTURE DE
CLERMONT -FERRAND
Le : 15 juin 2023

Il indique que Territoire d'Energie 63 (TE 63) par courrier du 21 avril 2023 Informe la mairie de la nécessité de réaliser des travaux de mise aux normes des tableaux électriques afin de pouvoir réaliser le changement des commandes pour un montant de 15 600 € dont 5 200 € sont à la charge de la commune.

Et

Le Maire fait part de son étonnement sur ce courrier. En effet, il indique qu'il aurait été plus respectueux de la part du TE 63 d'informer la collectivité, lors de sa première sollicitation, des coûts des travaux nécessaires pour le changement des commandes.

Publication ou notification
du :
15 juin 2023

Monsieur Alain ANDANSON indique avoir informé le TE 63 de cette incohérence.

L'ensemble des membres du conseil présents s'étonne également de cette démarche.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 063-216302570-20230609-2023_032-DE



Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- DE MAINTENIR la délibération 2023_02 du 31 janvier 2023 portant sur le changement des commandes d'éclairage public
- DE REFUSER les travaux de mise en conformité des tableaux électriques proposés par TE 63.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER